


REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) Coupe du Nord Seniors Masculins Saison 2021 / 2022

Ce RPE précise les particularités de cette épreuve, il complète le Règlement Général des Epreuves Départementales RGED.

Table des matières

Art 01 – GENERALITE	2
Art 02 – FAIR PLAY.....	2
Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS	2
Art 04 – LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA	2
Art 05 – DROITS SPORTIFS	2
Art 06 – ABANDON DU DROIT SPORTIF	2
Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS	2
Art 08 – DROIT D'ENGAGEMENT	2
Art 09 – QUALIFICATION DES JOUEURS	2
Art 10 – SURCLASSEMENTS DES JOUEURS	2
Art 11 – CALENDRIERS	3
Art 12 – HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES.....	3
Art 13 – RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES.....	3
Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE	3
Art 15 – BALLON.....	3
Art 16 – POLICE DISCIPLINE SECURITE	3
Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS.....	3
Art 18 – EQUIPES	3
Art 19 – FEUILLE DE MATCH.....	3
Art 20 – OBLIGATION ET ABSENCE DE L'ARBITRE - ARBITRAGE.....	4
Art 21 – SANCTIONS DE TERRAIN	4
Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS.....	4
Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS.....	4
Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS	4
Art 25 - CONSTITUTION DE COLLECTIF ET D'EQUIPE	4
Art 26 - FORMULE SPORTIVE	5
Art 27 – CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION	5
Art 28 – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT	5
Art 29 – FORFAIT GENERAL	5
Art 30 – REMPLACEMENT DES EQUIPES.....	5
Art 31 – DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION	5
Art 32 – CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE	5
ANNEXE : GRILLE DES RENCONTRES DE COUPE DU NORD	5

Art 01 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	Coupe du Nord Seniors Masculins	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	DSM	
Commission sportive référent	CDS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin	

Art 02 – FAIR PLAY

Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS

Art 04 – LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA

Art 05 – DROITS SPORTIFS

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Inscription volontaire
Compétition nécessitant un droit sportif	Participation au Championnat du Nord dans la catégorie
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

Art 06 – ABANDON DU DROIT SPORTIF

Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS

Art 08 – DROIT D'ENGAGEMENT

Art 09 – QUALIFICATION DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley-ball
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'encadrement	Compétition volley-ball ou encadrement
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	La veille de la rencontre*
Type de licence mutation autorisée	Régionale ou Nationale

* Doit figurer sur le listing issu du logiciel Fédéral et ne pas dater de plus de 2 Jours.

Art 10 – SURCLASSEMENTS DES JOUEURS

Se référer au tableau des sur-classements édité par la Ligue des Hauts de France

Catégories autorisées	
Master	oui
Sénior	oui
M21	oui
M18 avec simple sur-classement	oui
M15 avec triple sur-classement national ou régional	oui

Art 11 – CALENDRIERS

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	Pas d'horaire officiel
Plage d'implantation autorisée	Samedi 18H00 – 21H00 Dimanche 09H00 17H00*
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	8 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	8 jours
Accord de la commission sportive CDS obligatoire	Oui
Interdiction de changer de week-end	Non

Sauf accord entre les GSA

* Samedi 18H00-21H00 Dimanche 11H00 – 17H00 si plus de 140km Aller

Art 12 – HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence de l'arbitre	H- 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Présence du marqueur	Pas de marqueur
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres d'un même tournoi	30 minutes

Au niveau départemental, il n'est pas imposé au GSA organisateur de fournir de l'eau à l'équipe adverse.

Art 13 – RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES

Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE

Art 15 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	6 par équipe
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 16 – POLICE DISCIPLINE SECURITE

Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS

Art 18 – EQUIPES

Art 19 – FEUILLE DE MATCH

Possibilité est donnée aux GSA d'utiliser l'application « Feuille De Match Electronique » mise à disposition par la FFVolley, dans ce cas il ne sera pas établi de feuille papier. Attention, pas d'indemnité de marqueur prévue à ce niveau, ni de feuilles de position. Si pas de FDME les feuilles de match sont établies sur la base des feuilles de match Régionales jeunes / Départementales (petite feuille).

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, 2 entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence « Compétition ou Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Pas de marqueur officiel, chaque équipe établit la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **quinze (15) minutes** avant l'heure du début de la rencontre. Les joueurs seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si à H-15 une équipe est incomplète, elle pourra être complétée jusqu'à l'heure H. Dans ce cas, l'arrivée tardive (entre H-15 et H) d'un ou plusieurs joueurs ne remet pas en cause l'heure H de début de rencontre, **seul l'arbitre décide de l'heure de début de rencontre après avoir entendu les causes du retard.**

Si à l'heure de la rencontre, une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée « Forfait » par l'arbitre. La commission sportive confirmera ou non cette décision.

Art 20 – OBLIGATION ET ABSENCE DE L'ARBITRE - ARBITRAGE

Un arbitre neutre est désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage pour chaque rencontre, pas de marqueur indemnisé à ce niveau de compétition.

L'indemnité d'arbitrage est de 20,00€ par équipe. Les frais de déplacement aller-retour de l'arbitre sont basés sur la base tarifaire de 0,31€ du kilomètre et sont réglés par l'équipe recevant. L'équipe visiteuse ayant à sa charge ses frais de déplacement.

Les frais de déplacement sont divisés proportionnellement par le nombre de rencontres arbitrées.

1 Match, totalité des frais par l'équipe recevant.

2 Match, frais divisés par 2 et à imputer à chaque équipe recevant.

Si le match départemental est couplé avec un match National ou Régional, les frais de déplacement sont réglés par les instances concernées, dans ce cas il n'y a pas de frais de déplacement à demander aux équipes départementales.

En finale, les frais d'arbitrage sont pris en charge par le Comité.

Art 21 – SANCTIONS DE TERRAIN

Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS

Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS

Il faut entendre par saisie des résultats, pour les feuilles « papier » saisie sur le site FFVolley du résultat, pour les feuilles électronique, chargement de la feuille électronique sur le site FFvolley.

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVolley pour les rencontres du samedi	Dimanche avant 18H00
Saisie des résultats sur le site FFVolley pour les rencontres du dimanche	Dimanche avant 18H00
Adresse d'expédition des feuilles de match papier : COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL DU NORD 99, rue Schuman 59700 MARCQ EN BAROEUL	

La feuille de match papier doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1^{er} jour ouvré suivant la rencontre (*cachet faisant foi*).

Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS

Art 25 - CONSTITUTION DE COLLECTIF ET D'EQUIPE

Dans l'équipe, joueuses inscrites sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueurs mutés	3
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	2
Nombre maximum de joueurs sous licence « Open »	1
Nombre maximum de joueurs sous contrat pro	0
Nombre maximum de joueurs sous contrat « aspirant » CFC	0
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	Pas de minimum

Le nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match est de 12, libéros inclus. Le club peut avoir dans sa composition d'équipe 2 libéros, un seul libéro présent sur le terrain en même temps.

Art 26 - FORMULE SPORTIVE

Les équipes sont affectées par la CDS dans une grille de rencontres, le tirage au sort intégral est effectué en début de compétition. Elimination à chaque tour de l'équipe ayant perdue la rencontre.

Voir tableau en annexe.

Matches en aller simple organisé par le groupement sportif affilié recevant.

Sauf problème particulier, toutes les finales des différentes catégories gérées par le Comité Départemental de Volley Ball du Nord se jouent le même jour et sur le même site.

Art 27 – CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION

A l'issue de cette compétition, le vainqueur se voit attribué la Coupe du Nord de sa catégorie.

Art 28 – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT

Art 29 – FORFAIT GENERAL

Une équipe déclarée « Forfait général » dans son Championnat, sera également déclarée Forfait en coupe, sans frais complémentaires.

Art 30 – REMPLACEMENT DES EQUIPES

Art 31 – DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION

Pas de DAF pour cette compétition.

Art 32 – CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE

ANNEXE : GRILLE DES RENCONTRES DE COUPE DU NORD

1er Tour 02 ou 03 OCTOBRE 2021			2eme Tour 29 ou 30 JANVIER 2022			3eme Tour 19 ou 20 MARS 2022			4ème Tour 28 ou 29 Mai 2022			Finale Samedi 11 JUNI 2022		
Match		1/16 Coupe	Match	tour précédent	1/8 Coupe	Match	tour précédent	1/4 Coupe	Match	tour précédent	1/2 Coupe	Match	tour précédent	Finale
DSM-016			DSM-008	V DSM-016										
DSM-017				V DSM-017		DSM-004	V DSM-008							
DSM-018			DSM-009	V DSM-018			V DSM-009							
DSM-019				V DSM-019					DSM-002	V DSM-004				
DSM-020			DSM-010	V DSM-020						V DSM-005				
DSM-021				V DSM-021		DSM-005	V DSM-010							
DSM-022			DSM-011	V DSM-022			V DSM-011							
DSM-023				V DSM-023								DSM-001	V DSM-002	
DSM-024			DSM-012	V DSM-024									V DSM-003	
DSM-025				V DSM-025		DSM-006	V DSM-012							
DSM-026			DSM-013	V DSM-026			V DSM-013							
DSM-027				V DSM-027					DSM-003	V DSM 006				
DSM-028			DSM-014	V DSM-028						V DSM 007				
DSM-029				V DSM-029		DSM-007	V DSM-014	HAZEBROUCK 1						
DSM-030			DSM-015	V DSM-030			V DSM-015	SAINT ANDRE 3						
DSM-031				V DSM-031										

	Reçoit ou exempt
	Se déplace

HORAIRES DU CLUB DE :

EQUIPES ENGAGEES

1	AULNOY LEZ VA 2	9	LILLE UC UGS 2	17	X	25	X
2	BAILLEUL 2	10	MARCQ EN BAROEUL 2	18	X	26	X
3	BELLAING 3	11	SAINT ANDRE 3	19	X	27	X
4	CAMBRAI 5	12	SEQUEDIN 1	20	X	28	X
5	DUNKERQUE 3	13	VILLENEUVE D'ASCQ 2	21	X	29	X
6	HELLEMME-LILLE 3	14	WATTIGNIES 2	22	X	30	X
7	LE QUESNOY 2	15	LOMME 1	23	X	31	X
8	LILLE SJ 2	16	CAUDRY 4	24	X	32	X